

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 27/005/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 69/06 (AFR 27/001/2006 du 28 mars 2006) et ses mises à jour (AFR 27/002/2006 du 6 avril 2006 et AFR 27/003/2006 du 10 avril 2006)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION AU SECRET

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

GAMBIE

le commandant Sang Pierre Mendy (h)
le capitaine Muhammed Jah (h)
le capitaine Bunja Darboe (h)
le lieutenant Wassa Camara (h)
l'adjutant-chef Alpha Bah (h)
Mamadou Cadi Cham (h), ancien ministre – libéré
Ramzia Diab (f), ancienne députée du parti au pouvoir, l'*Alliance for Patriotic Reorientation and Construction* (APRC, Alliance pour la réorientation et la construction patriotiques) – libérée
Musa Saydikhan [orthographe rectifiée, anciennement Musa Seydikam] (h), rédacteur en chef du journal *The Independent* – libéré
Madi Ceesay [orthographe rectifiée, anciennement Madi Cisey] (h), directeur de publication de *The Independent* – libéré
Raif Diab (h), homme d'affaires âgé d'environ 70 ans – libéré
Mariam Denton (f), avocate
Sheriff Mustapha Dibba (h), président de l'Assemblée nationale – libéré
Abdoulaye Kanaji Jawla (h), député de l'APRC – libéré
Ngorr Secka (h), directeur adjoint par intérim de la *National Intelligence Agency* (NIA, Agence nationale de renseignements)
Pa Njie Guirigara (h), homme d'affaires – libéré
Abdoulie Kujabi (h), ancien directeur de la NIA
et au moins 8 autres personnes
Nouvelles personnes menacées :
Lamin Fatty (h), reporter pour *The Independent*
Kemo Balajo (h), ancien responsable de la NIA
ainsi qu'une autre personne

Londres, le 25 avril 2006

Amnesty International a appris que neuf des personnes arrêtées à la suite d'une tentative de coup d'État qui aurait eu lieu le 21 mars ont été libérées sans inculpation. Certaines ont été victimes de torture et d'autres formes de mauvais traitements. Au moins 20 personnes restent privées de liberté actuellement. Elles n'ont pas été inculpées et sont détenues au secret. Amnesty International craint fortement qu'elles ne soient torturées.

Parmi les 10 détenus dont Amnesty International ignorait l'identité lors de la publication de la précédente mise à jour figurent Lamin Fatty, arrêté le 10 avril, et Kemo Balajo. On pense que Lamin Fatty, reporter au journal *The Independent*, est détenu au siège de la *National Intelligence Agency* (NIA, Agence nationale de renseignements). Kemo Balajo, ancien responsable de la NIA, a été libéré le 15 avril, mais certaines sources indiquent qu'il a de nouveau été interpellé quatre jours plus tard.

Abdoulaye Kanaji Jawla, député de l'*Alliance for Patriotic Reorientation and Construction* (APRC, Alliance pour la réorientation et la construction patriotiques), le parti au pouvoir, et Pa Njie Guirigara, homme d'affaires, ont été remis en liberté le 11 avril, ou autour de cette date. Sheriff Mustapha Dibba, président de l'Assemblée nationale, a été relâché le 15 avril.

Le 20 avril, six personnes ont été libérées sans inculpation, avec l'obligation, cependant, de se présenter tous les matins à la police. Il s'agit de Raif Diab, Ramzia Diab, Mamadou Cadi Cham et d'un employé de la NIA, qui ont été détenus à l'isolement, ainsi que de Madi Ceesay, le directeur de publication de *The Independent*, et Musa Saydikhan, rédacteur en chef.

Le journal *The Independent* n'a toujours pas été autorisé à reprendre ses activités.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– déclarez-vous préoccupé par le fait qu'au moins 20 personnes sont toujours détenues au secret pour leur implication présumée dans une tentative de coup d'État ;

– cherchez à obtenir l'assurance que ces personnes ne seront ni torturées, ni soumises à d'autres formes de mauvais traitements et demandez instamment aux autorités de leur permettre de communiquer régulièrement avec leurs proches, de s'entretenir avec des avocats et de bénéficier de tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;

– demandez la libération immédiate de ces détenus, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi ;

– si ces personnes sont inculpées, efforcez-vous d'obtenir des informations détaillées sur les charges retenues contre elles et cherchez à savoir quand elles seront jugées.

APPELS À :

Président et ministre de la Défense :

Captain (retd.) Alhaji Yahya A. J. J. Jammeh
Office of the President, State House
Banjul, Gambie

Fax : +220 4227 034

Formule d'appel : *Your excellency*, / Monsieur le Président
de la République,

Ministre de l'Intérieur :

M. Baboucarr Jatta
Ministry of Interior
71 Dobson Street,
Banjul, Gambie

Fax : +220 420 1320

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice et Procureur général :

M. Sheikh Tijan Hydar
Department of State for Justice and Attorney General's Chambers
Marina Parade
Banjul, Gambie

Fax : +220 4225 352

Formule d'appel : *Dear Secretary of State*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Gambie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 6 JUIN 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*